

Projet pédagogique Périscolaire 2023-2024

3 – 12 ans

Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
PROJET PEDAGOGIQUE

La Marelle
01 rue des écoles
68740 Fessenheim



SOMMAIRE

Sommaire

I.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE :	4
1.1.	Organisateur :	4
1.2.	Structure d'accueil :	5
1.3.	Modalités d'accompagnement	5
II.	LES OBJECTIFS EDUCATIF DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	7
2.1.	Intentions éducatives :	7
2.2.	Les objectifs pédagogiques et opérationnels de l'équipe d'animation :	7
III.	LES LOCAUX ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :	8
3.1.	Les locaux :	8
3.2.	L'aménagement de l'espace :	9
IV.	LA VIE DU CENTRE :	10
4.1	Journée type de l'accueil périscolaire, les différents sites :	10
4.2.	Les journées types pour l'accueil extrascolaire et mercredi.....	12
4.3.	Activités effectuées par l'équipe d'animation tout au long de l'accueil de loisirs l'année :	14
4.4.	Prestation de restauration :	14
V.	L'évaluation du fonctionnement dans la vie quotidienne	16
5.1.	L'évaluation de l'équipe :	16
VI.	L'EQUIPE :	18
6.1.	Les fonctions de l'équipe d'animation	19
6.2.	Les missions des animateurs pendant les différents temps d'accueil	20
b)	Le temps du repas 12H00 :	21
VII.	COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE.....	22
VIII.	CONCLUSION	22

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est la ligne directrice des actions menées.

Il est nécessaire d'aboutir à la construction d'un projet cohérent pour les enfants. En effet, celui-ci est le fruit d'une véritable démarche participative dont l'objectif est de favoriser le développement personnel de l'enfant et son implication dans la vie collective.

Ce projet est destiné aux animateurs et aux parents. Il est basé sur les conceptions et les intentions pédagogiques de la directrice qui est garante du projet.

Il est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit pour s'assurer que chacun œuvre dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.

Le projet de la structure se base sur les principes de mixité sociale et d'égalité des droits et des chances.

En effet, tout enfant, **même porteur de handicap**, a le droit d'être inclus en milieu ordinaire dans la structure petite enfance (loi sur le handicap de Février 2005). La mixité sociale (enfants en situation de handicap ou non) a ainsi plusieurs visées. Dans un premier temps, elle permet aux jeunes enfants d'avoir une meilleure acceptation du handicap et d'acquérir des valeurs telles que le respect et l'entraide. Dans un deuxième temps, les enfants porteurs de handicap vont apprendre de leurs camarades en les imitant et en cherchant à grandir avec eux. C'est une formidable motivation.

Plus concrètement, le projet traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 à 12 ans. C'est un lieu de vie et un lieu éducatif qui séduit de plus en plus de parents. Il devient une solution pratique pour les parents qui travaillent et n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants par la famille. Il inscrit ses activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs. Le partenariat avec la commune éducative locale (éducation nationale, association etc.) permettra de cibler les besoins du territoire.

Ce projet permet de :

- Soutenir la parentalité en leur proposant un lieu de garde pour les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Favoriser l'autonomie et l'insertion de l'enfant en le rendant acteur de son parcours
- Co-participer à l'éducation à la citoyenneté en leur donnant la possibilité d'échanger entre les différents publics.

Les conditions d'accueil sont définies dans le cadre du règlement de fonctionnement de l'organisateur.

L'accueil périscolaire est un lieu de vie qui privilégie la découverte, le jeu, les rencontres, la communication et le plaisir. C'est également un lieu où l'enfant est écouté, où il peut accomplir des choses qui sortent de l'ordinaire, où il peut s'exprimer,

« N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui. Ce monde n'existera plus lorsqu'ils seront grands. Aussi doit-on, en priorité, aider l'enfant à cultiver ses facultés de création et d'adaptation. »

Maria Montessori¹.

La pédagogie MONTESSORI n'est pas un système ou une méthode. Il n'existe pas de méthode clé en main pour éduquer les enfants. Cette pédagogie lègue une philosophie de vie.

Dans la phrase, « Apprends-moi à faire seul » l'enfant acquiert de la confiance, mais aussi un pouvoir d'expression, d'autonomie, et de confiance.

L'équipe organise des temps d'échanges et crée « une ambiance », un espace favorable au développement de l'enfant. La posture de l'adulte est très importante. Celui-ci doit laisser faire l'enfant et ne pas faire à sa place.

S'amuser reste le « mot phare » à nos différents accueils. Il est important que les enfants fassent la différence entre l'école et nos accueils. N'oublions pas qu'un enfant est un être à part entière avec des envies, des besoins et des attentes. Accompagnons-le au mieux pour l'aider à grandir et à s'épanouir. Permettons-lui de commettre des erreurs qui l'aideront à se construire et surtout, laissons-le rêver.

La possibilité de faire ou ne pas faire lui permet d'acquérir une certaine autonomie. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie ou la volonté pour se lancer dans des projets très ambitieux. Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année, le programme de l'accueil extrascolaire ou tout autre thème adapté à l'âge de l'enfant. Malgré la nécessité de proposer des activités variées, l'essentiel du temps périscolaire ou extrascolaire est composé de temps libres où l'enfant s'éveille ou au contraire décompresse.

¹ Maria Montessori, (1870-1952), psychiatre, pédagogue, et philosophe consacra sa vie à militer pour les droits de l'enfant et à éduquer l'homme à la paix au travers de sa pédagogie. La pédagogie Montessori, vit progressivement le jour dans un quartier défavorisé de Rome, où Maria Montessori, sur la base d'observations, laissa des enfants libres d'évoluer dans un environnement préparé, disposant d'un matériel sensoriel.

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

1.1. Organisateur :

Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace

4, rue des Castors

68200 Mulhouse

Fédération Des Foyers Clubs d'Alsace, considère que chaque enfant, chaque jeune doit devenir un citoyen, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit. Aussi, ne considérant pas l'enfant et le jeune comme un problème, mais plutôt comme un acteur de la transformation sociale, la volonté de la Fédération est de mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à son évolution, à son apprentissage, à son éducation, au développement de son autonomie. Ainsi, la mise en œuvre de projets à destination des enfants et des jeunes, favorisera l'épanouissement, respectera les rythmes de vie et les besoins de découverte.

-Aider l'enfant à se construire :

Permettre à l'enfant de se développer individuellement et de trouver une place au sein du groupe, les besoins de chacun seront pris en compte, chaque enfant sera accueilli avec bienveillance et respecté dans son évolution et ses apprentissages.

-Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture du monde qui l'entoure :

Les espaces d'animation sont des lieux d'épanouissement, d'aventure et doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux et différents de ceux de l'école, périscolaire, et de la famille, des temps de détente et de plaisir.

-S'inscrire dans une démarche de co-éducation :

La fédération souhaite favoriser une démarche globale avec les associations, les écoles et les familles pour qu'elles deviennent des partenaires actifs capables de développer l'animation et l'éducation en faveur des enfants. Créer des espaces, apport de compétences, comité d'usager, engagement dans la gestion de l'association.....

-Favoriser l'éducation au développement durable :

Éducation au développement durable permet à chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable. Contribuer aujourd'hui à apprendre à vivre de manière harmonieuse avec les autres et respectueuse de l'environnement pour construire le monde de demain, tel est l'enjeu que se fixe la fédération.

Le but est de rendre les enfants responsables dans leur comportement pour permettre de devenir des acteurs du développement durable.

Les projets développés s'inscrivent dans trois dimensions de l'éducation durable :

La dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Dans le respect des libertés individuelles mais aussi dans une volonté de renforcer le vivre ensemble, les actions entreprises visent à préserver l'environnement à favoriser la cohésion sociale et à promouvoir une économie responsable.

1.2. Structure d'accueil :

**Accueil de loisirs « La Marelle »
1, rue des écoles
68740 FESSENHEIM**

Définition juridique de l'établissement :

Les accueils périscolaire et extrascolaire de Fessenheim « La Marelle », font l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

La structure assure dans le cadre du périscolaire et extrascolaire l'accueil des enfants de 3 à 12 ans résidents et scolarisés sur le territoire. Les accueils sont ouverts toute la période scolaire et extrascolaire (sauf les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, il est ouvert trois semaines au mois de juillet ainsi que trois semaines au mois d'août. Ces accueils, sont organisés par la Fédération des Foyers Clubs soumis à une Délégation de Service Public.

La capacité d'accueil est de 90 enfants.

L'accueil de mineurs permanent de plus de 80 enfants pendant plus de 80 jours/an, doit être assuré par une personne titulaire d'un diplôme professionnel figurant dans l'arrêté du 09 février 2007 et enregistré au Répertoire Nationale de Certification Professionnel.

1.3. Modalités d'accompagnement

Toutes les inscriptions administratives se font au périscolaire la Marelle 01 rue des écoles – 68740 Fessenheim – Téléphone : 03 89 34 37 63

Au moment de l'inscription, le responsable légal de l'enfant doit fournir les documents suivants :

Le carnet de santé avec les vaccins obligatoires à jour, le numéro d'allocataire CAF, le numéro de sécurité sociale, les derniers avis d'imposition du foyer, les bons CAF si la famille en bénéficie, la demande de prise en charge d'entreprise.

Pour les accueils de loisirs les inscriptions, se font au plus tard une semaine avant le début de celui-ci.

Le tarif varie En fonction du quotient familial.

Pour une première inscription, l'équipe d'animation propose aux parents qui le souhaitent une visite des locaux, Un règlement intérieur est distribué à chaque nouvelle famille.

ACCUEILS	JOURS	HORAIRES	ACTIVITES
Périscolaire matin	Du lundi au vendredi	De 7h00 à 8h15	Accueil organisé sur le site « La Marelle ». Prise en charge des enfants de toute la commune. Proposition de prendre son petit déjeuner et temps libre. Départ pour les écoles à pied.
Périscolaire midi	Du lundi au vendredi	De 11h30 à 13h30	Prise en charge des enfants dans leurs écoles respectives. Pour les maternelles, accueil organisé sur le site « La Maelle ». Repas, activités ou temps libre puis retour aux écoles. Pour les élémentaires, le site est implanté dans l'école « Arc en Ciel ». Repas, activités ou temps libre puis retour en classe.
Périscolaire soir	Du lundi au vendredi	De 16h00 à 18h30	Prise en charge des enfants dans leurs écoles respectives. Prise en commun d'un goûter et début des activités.
Mercredi loisir	Mercredi hors vacances	De 7h30 à 18h30	Proposition d'activités suivant le thème et ou la saison.
Extrascolaire vacances	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	Programme établi et diffusé trois semaines avant les vacances.

II. LES OBJECTIFS EDUCATIF DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

2.1. Intentions éducatives :

Placé entre la famille et l'école, le Centre de Loisirs s'inscrit dans une démarche éducative où l'enfant est partenaire et acteur de ses loisirs. Les valeurs éducatives s'appuient sur les besoins de l'enfant, et visent à développer : l'initiative, l'autonomie, la liberté de choix, les potentialités de chacun, l'éveil à la création individuelle ou collective, les valeurs de tolérance, de respect, de citoyenneté et de responsabilité en associant les familles.

2.2. Les objectifs pédagogiques et opérationnels de l'équipe d'animation :

En déclinaison des objectifs généraux retenus par la structure d'accueil dans le cadre du Projet Educatif, les objectifs propres au projet pédagogique sont les suivants :

Objectif pédagogique 1	Objectifs opérationnels
Être acteur de la coéducation.	<ul style="list-style-type: none"> En organisant différentes actions éducatives en continuité avec l'école et la famille et en assurant des passerelles entre les différents temps de vie des enfants (périscolaire et extrascolaire).
Objectif pédagogique 2	Objectifs opérationnels
Favoriser l'autonomie par l'acquisition de savoir, savoir-être et savoir-faire.	<ul style="list-style-type: none"> En répondant aux besoins des enfants : besoin d'activités, besoin de se reposer, besoins affectifs, besoin de se dépenser et besoin de se détendre. En répondant aux intérêts des enfants : découvrir, expérimenter, créer, s'amuser. Par la mise en place de moments « contes et comptines » pour l'apprentissage de la verbalisation. En aménageant des espaces ayant des fonctions différentes : activités dirigées et activités libres, en donnant la possibilité aux enfants de se servir dans des espaces autonomie. En proposant des activités spécifiques pensées et élaborées en fonction de l'âge et des possibilités des enfants.
Objectif pédagogique 3	Objectifs opérationnels
Développer une dynamique d'échange et de rencontre.	<ul style="list-style-type: none"> En accompagnant les enfants dans leur socialisation : vivre des projets individuels ou collectifs En leur donnant la possibilité d'apprendre des règles de vie en collectivité.
Objectif pédagogique 4	Objectifs opérationnels
Redynamiser l'Accueil Collectif de Mineurs	<ul style="list-style-type: none"> En associant des parents à des temps d'animation et à des temps d'échange sur les pratiques éducatives. En informant les familles et les partenaires sur nos activités par le biais des bulletins d'informations, par mail etc. En créant un COPIL constitué de parent et de professionnels.

Pour chaque période de vacances un projet est écrit. L'équipe veillera à le respecter. L'écriture de celui-ci se fait en équipe. La capacité d'accueil est de 40 enfants. A chaque période de vacances un thème et des objectifs sont définis.

III. LES LOCAUX ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

3.1. Les locaux :

« La MARELLE » 1, rue des écoles – 68740 Fessenheim -

Espaces intérieures :

- 1 espace de restauration
- 3 salles d'activités ; chaque salle est dédiée à des activités spécifiques
- 1 cuisine
- 1 locale poubelle
- De toilettes mixtes maternelles
- Toilettes « garçons »
- Toilettes « filles »
- Toilettes adultes
- Toilettes handicapées
- 1 local entretien et vestiaires
- 1 local de rangement
- D'un couloir avec casiers
- D'un bureau avec espace infirmerie

Espaces extérieurs :

- D'une cour avec un abri et une structure de jeux
- D'un local de stockage pour les jeux extérieurs
- D'une cave.
- Sont également mises à disposition : La salle de sport (en été sur demande)
- La cour de l'école maternelle (en juillet)
- La cour de l'école élémentaire Arc en Ciel (en août)

« Arc-en-ciel » 30 rue des Seigneurs – 68740 Fessenheim –

Espaces intérieures :

- 1 espace de restauration
- 1 cuisine
- 1 salle d'activité
- Toilettes « garçons »
- Toilettes « filles »
- Toilettes adultes
- Toilettes handicapées

- 1 vestiaire
- 1 locale poubelle
- 1 bureau / infirmerie

- **Espaces extérieurs :**
- D'une cour avec un abri, un terrain de basket et foot.

3.2. L'aménagement de l'espace :

Les locaux sont aménagés de manière à accueillir les enfants et leurs parents de façon agréable et conviviale. L'aménagement permet aux enfants de s'approprier les lieux et de différencier les espaces autorisés de ceux non autorisés.

Les salles de restauration et d'activités sont également le lieu d'exposition de toutes les réalisations effectuées par les enfants : de ce fait les familles peuvent également admirer les créations des enfants.

La décoration des salles d'activités est régulièrement changée en fonction des différentes périodes de l'année et des réalisations faites par les enfants.

IV. LA VIE DU CENTRE :

4.1 Journée type de l'accueil périscolaire, les différents sites : (Illustrations réalisées par une animatrice)



Site La Marelle
Matin : 07h00-8h00
Midi : 11h30-13h30
Soir : 16h00-18h30

Ecole
maternelle du
Rhin



Moi et mes
copains de la
maternelle on
reste toujours à la
Marelle.

Ecole
élémentaire
Arc en Ciel



Site Arc en Ciel
Matin : 07h00-8h00
Midi : 11h30-13h30
Soir : 16h00-18h30

A midi je mange
sur le site Arc en
Ciel, le soir je suis
à la Marelle !



Périscolaire matin : De 7h00 à 8h00

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée. Ils ont la possibilité de déjeuner. Des petits jeux calmes sont proposés. Après un passage aux toilettes, les animateurs acheminent les enfants vers leurs écoles respectives.

A 7h40 : Un animateur emmène à pied les enfants à l'école élémentaire Arc-en-ciel

A 7h50 : Un animateur emmène les enfants à l'école maternelle du Rhin.



Périscolaire midi : 11h15-13h30

Les enfants sont pris en charge à leur sortie de classe.

Les enfants prennent le repas en structure en toute convivialité tout en respectant les règles de vie d'un groupe. Pour les maternelles le repas est pris sur le site « La Marelle », pour les élémentaires le repas est pris sur le site implanté à l'école.

Après le repas ils ont la possibilité d'utiliser l'espace extérieur afin de se défouler ou de faire des petits jeux avant de retourner à l'école.

Périscolaire soir : 16h00-18h30

Les enfants sont pris en charge à leur sortie de classe. Après avoir partagé un goûter, un « temps d'activités » leur est proposé (activité manuelle, sportive ou autre). Un « temps d'accompagnement aux devoirs » est mis en place pour les élémentaires qui le souhaitent. Les enfants partent de façon échelonnée jusqu'à 18h30.



Après le goûter on peut jouer librement, participer aux activités, même faire les devoirs.... « Trop bien le PERI ! »

4.2. Les journées types pour l'accueil extrascolaire et mercredi

7h30- 8h45 :

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Ils ont la possibilité de prendre un petit déjeuner jusqu'à 8h45 pour bien commencer la journée. Des « coins permanents » leur sont proposés (jeux de société, dessin, jeux de construction, coin bibliothèque etc.). Les enfants sont libres d'y participer ou non et se réveillent en douceur.

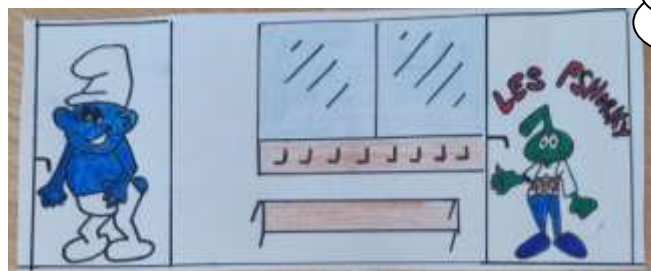
9h00 - 11h45 :

L'équipe d'animation contrôle les présences et présente la journée. Une « animette » est proposée pour « se dire bonjour » de manière conviviale.

Les enfants sont regroupés par tranche d'âges dans leurs salles respectives. « Les stroumpf » pour les maternelles, « Les Fsnorki » pour les élémentaires.

Après le passage aux toilettes, plusieurs activités thématiques (manuelle, artistique, culinaire, sportive...) sont proposées, adaptées à l'âge de l'enfant. Après avoir rangé le matériel, les enfants profitent d'un

Moi je suis une Schtroumpfette



Les Fsnorki...
On est là !!!!!



12h00 - 14h00 :

Après s'être lavés les mains, les enfants prennent le repas par groupes dans une salle de restauration. Ils participent au service et débarrassage de manière autonome (dans la limite de leurs capacités). Après le repas un « temps calme » (histoire et jeux calmes) est proposé aux plus grands et les plus petits sont accompagnés en salle sieste.

14h00 - 16h00 :

Accueil des enfants venant l'après-midi.

Sieste pour les plus petits (PS) et temps d'activité pour les plus grands.

Les enfants peuvent participer à l'activité pédagogique de leur choix, proposée en fonction du thème et de leur âge, puis profitent d'un temps de jeux libres.

Des sorties sont organisées régulièrement (sur Fessenheim).



16h00-17h00 :

Les enfants prennent le goûter par groupes maternelle et primaire (fruit, goûter sucré, salé ou confectionné par leur soin en « atelier cuisine »).
Ce moment convivial permet d'échanger sur la journée passée.



17h15- 18h30

Les enfants partent de manière échelonnée. Ils utilisent le matériel mis à disposition de façon autonome (mise en place des « coins permanents ») ou peuvent profiter de l'espace extérieur.

Départ échelonné des enfants.

Les enfants doivent être obligatoirement cherchés dans la structure par les parents ou par la personne désignée par leurs soins.

L'équipe d'animation sera attentive à l'accueil des parents et essaiera d'instaurer un dialogue avec eux afin de les tenir informés de la journée de leur enfant.

Avant le départ de chaque enfant l'animateur veillera à lui faire ranger le matériel ou les jeux qu'il a pu utiliser lors de sa présence dans la structure.



4.3. Activités effectuées par l'équipe d'animation tout au long de l'accueil de loisirs l'année :

- préparer les activités selon les thèmes choisis et élaborer des projets d'animation variés et ayant des objectifs opérationnels précis.
- prendre connaissance des spectacles et des manifestations locales
- création d'un classeur avec différentes fiches d'activités selon les différents thèmes
- Faire des sorties

Pour les sorties, les animateurs doivent s'assurer d'avoir en leur possession les documents administratifs nécessaires à l'activité (mode de paiement, feuilles de réservations etc...), de connaître l'itinéraire à prendre (si le déplacement se fait en mini bus), d'avoir rempli et afficher la fiche de sortie.

Le programme des activités est hebdomadaire, on peut le retrouver affiché au panneau d'information.



4.4. Prestation de restauration :

Le moment du déjeuner est moment important dans la vie de l'enfant, il doit lui permettre de faire une coupure avec le temps scolaire et refaire le plein d'énergie pour poursuivre sa journée. Le repas doit pouvoir être pris dans un environnement calme permettant les échanges entre les enfants et les adultes et entre eux.

Dans la structure les repas du midi sont livrés par le traiteur « Gourmets & Gourmands ». La commande des repas s'effectue par mail tous les mercredis de la semaine précédente. Le matin, les repas sont livrés à froid (sur le site Arc en Ciel et le site La Marelle). Les repas sont remis en température par les personnes de service (Maîtresse de maison).

Le traiteur « Gourmets & Gourmands » a à cœur de délivrer un service de qualité tout en sensibilisant aux gestes citoyens. En effet « Gourmets & Gourmands » favorise l'approvisionnement de proximité en travaillant avec des fournisseurs locaux. De plus les produits approvisionnés (80 % des fruits et légumes) sont **issus de l'agriculture raisonnée**.

« Gourmets & Gourmands » propose **des produits locaux et BIO** autant que possible.

Les menus sont équilibrés et variés. Ils mettent en avant des produits de saison de nos régions.

Les familles disposent d'un choix de **deux menus différents** par jour pour leurs enfants « ordinaire ou végétarien ». Afin d'éveiller la curiosité des enfants un menu « végétarien » unique est servi une fois par semaine à tous les enfants.

Le délégataire fournit des **repas adaptés à l'âge et aux besoins des enfants** en respectant les obligations imposées par la réglementation et notamment l'article L230-5 du Code rural et de la pêche maritime.

La composition des menus varie chaque jour mais le repas est généralement composé :

- D'une entrée (salade, potage par exemple)

- D'un plat (viande/ poisson, légumes, féculents)
- D'un produit laitier (fromage ou yaourt)
- D'un dessert (fruit ou autre)
- De deux tranches de pain

Au sein de nos structures le personnel de service, formé aux règles d'hygiène alimentaire, est chargé de réceptionner et réchauffer les plats livrés en liaison froide au jour le jour, tout en respectant les normes relatives à la **méthode HACCP**.

Une traçabilité des quantités et des températures est effectuée chaque jour ; à savoir à l'arrivée des produits la température ne doit pas dépasser 3° et après la remise en température, celle-ci doit être au minimum à 63°.

L'intégrité et la propreté des emballages de chaque produit sont vérifiées.

Des échantillons de chaque plat (plats témoins) sont conservés pendant 5 jours au réfrigérateur, dans le respect des règles d'hygiène pour les services officiels de contrôle.

Dans le même cadre de la méthode HACCP², les locaux sont disposés d'une façon à assurer une progression continue pour empêcher les contaminations croisées.

Pendant les temps de repas :

Il est demandé aux enfants de suivre des règles de vie en groupe : attendre que tout le monde soit servi avant de commencer à manger, se tenir correctement à table (langage, posture, tenue) et de parler avec politesse.

L'aménagement des salles est réalisé de manière à favoriser l'autonomie et les relations conviviales des enfants. Les enfants sont donc libres de choisir avec quels camarades ils souhaitent partager leur repas. Toutefois les animateurs se réservent le droit de changer de place un enfant au cours du repas si son comportement empêche les autres de manger dans de bonnes conditions.

Les enfants sont encadrés par plusieurs animateurs qui veillent à ce que chacun puisse manger à son rythme et dans les meilleures conditions possibles. Les animateurs veilleront à ce que les enfants goûtent à tous les aliments. Ce moment de découverte de nouvelles saveurs, leur permettra de développer leurs cinq sens. L'organisation de chaque groupe répond à l'objectif « **aide-moi à faire seul** ». Les enfants élémentaires se servent seuls et les animateurs veillent à ce que la répartition soit équitable. Les tous petits ont à disposition des couteaux, pour apprendre à couper les aliments. Il est demandé aux enfants de participer au service et au débarrassages des tables.

Une fois le repas terminé, et suite au passage aux toilettes et au lavage des mains, les animateurs leur proposent des activités ludiques ou de jeux libres (intérieur ou extérieur).

Pour les régimes alimentaires spécifiques (allergies, maladie chronique...) Un Protocole d'Accueil Individualisé doit être mis en place par le médecin traitant de l'enfant concerné.

² Hazard Analysis Critical Control Point.

V. L'évaluation du fonctionnement dans la vie quotidienne

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques.

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

Faire le point sur les choses positives et négatives relevées. Elles pourront aussi nous permettre de préparer les activités ou les sorties des prochains jours ou évoquer les éventuels problèmes et dysfonctionnements.

Ce bilan a pour but d'améliorer le travail de chacun, et de ce fait de rendre l'accueil des enfants plus agréable.

Une boîte à idée afin de les idées des familles sera mise en place à l'entrée

5.1. L'évaluation de l'équipe :

Points abordés :

- **Par rapport à la direction :**
 - autocritique de la direction (comment la journée a été vécue avec les enfants, les animateurs...)
 - point de vue des animateurs sur la direction (sont-ils satisfaits par la direction, critiques, propositions...)
- **Par rapport aux animateurs :**
 - autocritique de chaque animateur (comment la semaine ou la journée a été ressentie, ce qui est à améliorer)
 - analyse de la direction sur le travail de l'animateur (critique, conseils...)
 - Le lien a-t-il été effectué entre le P.P et les activités menées ?
 - Comment s'est déroulée la préparation des activités ?
 - Comment se sont déroulés les temps périscolaires ?
 - Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?
- **Par rapport aux enfants :**
 - les difficultés rencontrées pendant la semaine (enfant insolent, rapport conflictuel entre les enfants...)
 - Y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?
- **Par rapport aux parents :**
 - la communication parents/animateurs a-t-elle été bonne durant la semaine ? (que peut-on améliorer, les informations sont-elles bien transmises ? etc...)

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 1 : ETRE ACTEUR DE LA COEDUCATION.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">○ Organiser différentes actions éducatives en continuité avec l'école et la famille, en assurant les passerelles entre les différents temps de vie des enfants.	<ul style="list-style-type: none">○ Capacité à mobiliser des mesures d'accompagnement○ Capacité à mobiliser des mesures d'accompagnement individuel	<ul style="list-style-type: none">○ Outils de communication mis en place○ Nombre de familles accueillies○ Nombre de type de mesure d'accompagnement mis en place

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 2 : FAVORISER L'AUTONOMIE PAR L'ACQUISITION DE SAVOIR, SAVOIR-ETRE ET SAVOIR-FAIRE.

OBJECTIF OPERATIONNELS	CRITERES	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">○ Répondre aux besoins des enfants	<ul style="list-style-type: none">○ Participation aux différents projets tout au long de l'année	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre d'enfants inscrits aux différents projets et/ou ateliers
<ul style="list-style-type: none">○ Répondre aux intérêts des enfants○ Organiser des moments contes et comptines pour l'apprentissage de la verbalisation○ Aménager des espaces avec des fonctions différentes	<ul style="list-style-type: none">○ Capacité à favoriser l'accès de tous.○ Mise en place de salles nominatives○ Capacité à aménager l'espace de vie des enfants	

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 3 : DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE D'ECHANGE ET DE RENCONTRE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES	INDICATEURS
Accompagner les enfants dans leur socialisation	<ul style="list-style-type: none">○ Participations aux débats organisés	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de forums et/ou échanges avec le public
Donner la possibilité d'apprendre des règles de vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none">○ Impact dans la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de gestion de conflits

OBJECTIF PEDAGOGIQUE 4 : REDYNAMISER L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES	INDICATEURS
Associer les parents à des temps d'animation et à des temps d'échange sur les pratiques éducatives	<ul style="list-style-type: none">○ Implication des parents	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de propositions ponctuelles faites par les parents○ Nombre de parents lors des différentes actions mises en place
Informers les familles et les partenaires sur nos activités	<ul style="list-style-type: none">○ Capacité à favoriser l'accès à l'information	<ul style="list-style-type: none">○ Communication efficace à destination des familles (appréciation des familles – questionnaires de satisfaction)
Créer un COFIL	<ul style="list-style-type: none">○ Impact de la création du comité○ Capacité à mobiliser les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de parents participant régulièrement aux rencontres○ Nombre de rencontre entre les partenaires et les parents○ Meilleures connaissances des uns et des autres au niveau du rôle et des missions de chacun

VI. L'EQUIPE :

Le personnel du Centre de Loisirs est tenu à l'obligation de confidentialité.

L'équipe est composée d'un directeur 3 – 12 ans, d'une équipe d'animation composée de 8 animateurs et 2 maîtresses de maison.

Directrice 3 – 12 ans : SOUKI Souhila -> BAFA + BPJEPS + DEJEPS + PSC1

Animateurs :

Animateurs :

Léa DEICHELBOHER-> BAFA – Master de Sciences humaines et sociales

Sabrina BILLEY-> CAP petite enfance

Fabienne BAILLY -> BAFA – BAFA – PSC1

Séverine BAU -> CAP petite enfance – BAFA – PSC1

Stéphanie FOHRER -> BAFA

Dimitri BERINGER -> BAFA

Julie WOLFF-> Sans qualification

Maéva HURLIN -> CAP petite enfance – BAFA – PSC1

Maîtresses de maison :

Silvia SPENLER

Florence FERRAROLI -> Employée technique de collectivité

**L'équipe d'animation répond aux normes de qualification fixées par la Direction
Départementale de la Jeunesse et des Sports.**

6.1. Les fonctions de l'équipe d'animation

a) Le Directeur

Le Directeur est garant du bon fonctionnement des différents accueils et de l'application de la réglementation DDJS, hygiène et sécurité il assurera :

- la gestion des personnels
- la gestion des commandes repas et goûters
- la gestion financière et administrative
- la gestion globale de la structure
- la gestion des activités
- la gestion du projet pédagogique
- la gestion des relations extérieures
- la gestion des relations avec les familles
- la gestion de la vie quotidienne et ainsi accompagne l'équipe d'animation à la bonne application du projet. Un planning horaire sera affiché.

b) Agent de restauration :

- Préparation de la salle de restaurant (mise de table...)
- Distribution et service des repas
- Réalisation et contrôle de la maintenance et de l'hygiène des locaux
- Assure le suivi sanitaire (température des denrées, mode de distribution)

c) Les animateurs et stagiaires :

- proposent et organisent des activités variées selon le thème proposé
- élaborent des projets d'animations et les présentent au directeur
- animent et organisent la vie quotidienne et les activités de loisirs
- Favorisent l'unité de l'équipe
- gèrent les relations entre les enfants et avec eux
- sont garants de la sécurité physique et affective des enfants sous leur responsabilité
- soignent les blessures légères des enfants selon le protocole spécifique
- gèrent également les relations avec les familles

Les stagiaires : Les critères de validation sont précisés dès le début du stage. Il sera demandé

aux stagiaires de mener plusieurs activités, grands et petits jeux, activités manuelles, chants, il sera évalué sur son implication dans la vie du centre, ses initiatives, sa capacité à s'occuper d'un groupe d'enfants, et à être responsable,
Évaluation en mi-stage pour que le stagiaire se rende compte de sa progression (ou pas) et pour que l'équipe puisse lui apporter son aide.
Évaluation par le directeur (trice) à la fin du stage à l'aide de la grille d'évaluation.

La pause des animateurs

La pause se fera pendant le temps calme, ils la feront à tour de rôle afin qu'il y ait toujours des animateurs présents dans la salle d'activité.

Les portables

Les portables ne sont pas autorisés au centre que ce soit pour les animateurs ou les enfants.
Pour les animateurs uniquement en temps de pause ou en cas d'urgence

a) Le suivi sanitaire :

Le suivi sanitaire est assuré par l'équipe pédagogique du Centre de Loisirs.
Chaque groupe possède plusieurs trousse à pharmacie, dans lesquelles se trouve le nécessaire de soin. Des listes nominatives et confidentielles mentionnant les allergies des enfants et les contre-indications médicales sont à disposition dans le bureau de la direction.
Après chaque soin administré à un enfant, l'animateur soignant doit remplir le registre d'infirmier du centre.

Aucun membre de l'équipe n'est habilité à donner des médicaments à un enfant sans ordonnance et il est obligatoire d'en informer la direction.

6.2. Les missions des animateurs pendant les différents temps d'accueil

a) Le matin :

- **Accueil de 7h00 à 8H00 :**
- Désactiver l'alarme et faire le tour des lieux pour ouvrir toutes les portes
- Accueillir les enfants et les parents avec le sourire et un « bonjour »
- Pointer les arrivées des enfants sur la fiche de présence
- Etre disponible pour répondre aux sollicitations des enfants et des parents
- Rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.

- **8H : Petit déjeuner**
- offrir à tous les enfants qui le souhaitent et dans la bonne humeur un petit déjeuner équilibré

- **De 09H00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 : Energizer et Activités**
- Proposer des activités en fonction du thème

- Rangement des salles après l'activité

b) Le temps du repas 12H00 :

- faire passer les enfants aux toilettes avant le repas
- vérifier que tous les enfants se lavent les mains et tirent la chasse d'eau
- vérifier que les enfants ne jouent pas avec l'eau
- faire essuyer les mains
- les enfants sont libres de choisir avec quels camarades ils souhaitent partager leur repas. Toutefois les animateurs se réservent le droit de changer de place un enfant au cours du repas si son comportement empêche les autres de manger dans de bonnes conditions. Dans la mesure du possible une place par table sera réservée aux animateurs.
- veiller à ce que tous les enfants goûtent à tous les aliments et les inciter à finir au moins un des éléments du repas
- participer au service du repas
- faire attention qu'aucun enfant ne se lève durant le repas
- faire en sorte que le volume sonore de la salle à manger reste raisonnable

c) Le goûter et l'accueil du soir 16H00 :

- se référer au planning et préparer le goûter. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi, « menu goûter » proposé par « Les petites papilles »)
- faire passer les enfants aux toilettes avant le repas
- vérifier que tous les enfants se lavent les mains et tirent la chasse d'eau
- faire essuyer les mains
- les enfants sont libres de choisir avec quels camarades ils souhaitent partager leur repas. Toutefois les animateurs se réservent le droit de changer de place un enfant au cours du repas si son comportement empêche les autres de manger dans de bonnes conditions. Dans la mesure du possible une place par table sera réservée aux animateurs.
- veiller à ce que tous les enfants aient tous une collation.

d) Départ échelonné de 17h00 à 18h30 :

- A partir de 17h, accueillir les parents qui viennent chercher leurs enfants
- donner les éventuelles informations journalières concernant l'enfant du parent présent.
- ranger la salle (avant de quitter son poste)

e) Fermeture des locaux 18h30 :

- Eteindre les lumières, vérifier l'état des toilettes et tirer les chasses d'eau si nécessaire, que toutes les portes soient fermées à clés et activer l'alarme.

VII. COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE

Afin de développer au maximum les contacts avec les familles, les partenaires, et de répondre à toutes leurs interrogations, tous les moyens de communication sont mis en œuvre.

Ainsi, en dehors des rapports quotidiens du début et de la fin de journée des rencontres parents-équipes peuvent être programmées. Ces rencontres peuvent être envisagées d'une manière solennelle (réunions de présentation d'un projet particulier) ou plus récréatives (invitation ou demande d'implication dans le cadre d'un spectacle de fin de séjour ou d'une activité particulière).

La diffusion régulière des informations liées à la vie de la structure, par le biais de supports papier ou numériques doivent aussi faciliter la diffusion de l'information.

Les programmes d'activités sont édités et mis à disposition des familles pour L'accueil de Loisirs.

Toutes les informations concernant la vie de l'Accueil de Loisirs sont affichées de manière permanente à l'entrée des locaux. (Menus, programmes etc...)

VIII. CONCLUSION

Le Projet pédagogique est conçu de manière à favoriser l'intégration et l'épanouissement individuel de chaque enfant dans le groupe.

Il doit permettre à l'enfant d'être conduit pas à pas vers l'apprentissage de l'autonomie, en apprenant à devenir un citoyen pour demain.

Enfin les contacts et la qualité des relations entre toutes les personnes doivent représenter le meilleur gage de réussite de l'Accueil Collectif de Mineurs.

